

AGRICULTURE BIOLOGIQUE / Vents contraires du marché, marées de ravageurs amplifiés par le changement climatique. Quelles évolutions possibles en 2024 dans le Gers ?

La ferme biologique doit s'adapter

Le marché de la production bio est toujours malmené en 2024. Pour les céréales, les excédents s'accumulent depuis 2021, pour le colza et le tournesol depuis 2022 et pour le maïs depuis la dernière récolte 2023.

Quelles grandes cultures pour une rentabilité en 2024 ?

La fenêtre météo du week-end des 23, 24 et 25 mars, a juste permis de reprendre les parcelles les plus saines et les mieux exposées, pour y ensemer des lins, lentilles et pois chiches ; mais la pluie « Pascale » vient à nouveau de retarder les travaux agricoles, repoussant au mois d'avril les semis habituellement réalisés entre le 20 février et le 20 mars.

Les marchés ont été alourdis en 2019 et 2020 par une production française en croissance forte. Les très faibles récoltes de 2021, 2022 et 2023 autorisent des prix standards de façon tout à fait artificielle. Chaque producteur doit obligatoirement contractualiser sur l'année ou sur du moyen terme pour sécuriser ses prix mais aussi les volumes de son acheteur. En cas de récolte normale, les volumes non contractualisés ne trouveront pas facilement preneur en 2024.

Pour les irrigants, le soja reviendrait à son seuil de rentabilité de 650 euros environ la tonne en 2024. Cependant, en septembre dernier, les cours de ce marché se sont effondrés avec une petite récolte de 61 000 T au lieu de 80 000 habituelles sous l'effet de l'en-

trée dès septembre de grains bio d'importation brésiliens et togolais. L'incertitude sur les prix implique la prudence à la contractualisation avec des prix arrêtés auprès des organismes stockeurs.

Pour le sarrasin, les opérateurs locaux proposent depuis l'hiver des contrats à 850 € la tonne et au-delà, pour des livraisons sans datura.

En effet, l'année 2023, avec son mois d'octobre pluvieux, a limité les récoltes et donc soutenu ces prix de marché, il est prudent de s'engager aujourd'hui.

Le maïs bio voit son prix fondre depuis la forte récolte 2023, passant de 400 à 300 puis à 250 €.

Dans ces conditions, la règle habituelle s'applique : réserver cette culture aux parcelles profondes et irrigables en abondance. Les stocks de la récolte 2023 sont lourds et la pluviométrie est favorable en 2024, la situation du marché ne s'améliorera pas. Dans les autres parcelles, il convient de comparer cette sole à celle du soja.

A côté du maïs, le marché du sorgho supporte l'abondance des céréales fourragères et son prix stabilisé reste comme celui des autres graines (avoine, orge, triticale, seigle) en dessous de 200€ par tonne, en deçà du coût de production.

La maîtrise technique une réponse nécessaire à la pesanteur du marché des grains

En plus de la lourdeur du marché des grains abaissant les prix, le coût des approvision-



nements notamment des semences a fortement augmenté quelles que soient les graines. Il en est de même pour celui du matériel et pour le coût de l'irrigation. Les habituels producteurs de semences fermières respectant les bonnes pratiques seront à leur avantage. Pour limiter les coûts de production, le premier effort à faire est sur les charges : la copropriété, l'entraide sous contrat et les activités des Cuma, permettent d'abaisser les coûts élevés de la mécanisation dans le Gers. Le second effort concerne les rendements qu'il convient d'optimiser d'abord par la rotation puis par des itinéraires techniques souples et adaptés aux situations délicates, notamment sur les parcelles avec couvert suite à ces mois très humides.

Des couverts faits pour être détruits

- Avant le soja afin de limiter les excès d'azote organique ; les

couverts de féverole doivent être détruits précocement dès une hauteur de 50 cm de végétation. De cette façon, la levée de dormance des plantes nitrophiles et leur exubérance seront limitées (PSD, chénopodes, amarante, morelle, et le couple datura xanthium).

- Avant le tournesol, maïs et sorgho à contrario, un maximum de volume de couvert azoté favorisera la disponibilité de l'azote organique végétal pour la culture (compter de 40 à 90 unités pour des hauteurs de 1.20 m à 170 de féverole en pur).

Une stimulation de la fertilité

S'il est un nutriment à privilégier et à surveiller en céréaliculture bio c'est bien le phosphore. Très peu mobile, soit piégé par les sols calcaires, soit prisonnier de la matière organique, cet élément est nécessaire aux grossissements des grains. L'apport en localisé sur le rang, permet souvent

d'augmenter les rendements en mode bio et donc d'exprimer le potentiel des sols. Il existe des formules granuleuses, micro granuleuses et en bouchons (parfois utilisant les fientes déshydratées de volailles).

Une gestion des adventices

A partir des équipements existants sur les fermes, la gestion des passages d'outils en année pluvieuse doit être rigoureuse et continue. Les adventices n'ont besoin que de pluie pour être repiquées par les interventions mécaniques.

Toute intervention mécanique de désherbage moins de 24h avant la pluie sera vouée à l'échec. Les prévisions météo sont les solutions pour anticiper, gérer et réussir les façons mécaniques de destruction des indésirables.

Houe rotative, herse étrille, roto étrille puis bineuse seront à utiliser judicieusement selon les contextes.

Des journées pour accompagner les agriculteurs

Le lundi 25 mars, à Aubiet puis Mauvezin, les Organismes Stockeurs, Arvalis et les distributeurs de matériels agricoles sont intervenus pour présenter à la fois des solutions commerciales mais aussi techniques en céréales culture bio.

✓ **Mercredi 24 avril**, à Brugnens, puis à Castelnau d'Arbieu, journée qui concernera les cultures de niche type lin, lentille, pois chiches, traitées sous les mêmes aspects.

✓ **Mercredi 5 juin**, sur le site de la Hourre à Auch, lors du printemps bio, le Créabio, le Lycée Agricole, Terres Inovia, interviendront

avec des visites d'essais, une conférence sur le soja en bio et des démonstrations de matériels animées par les distributeurs gersois.

Pour une meilleure organisation de la journée, nous vous demandons de vous inscrire.

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 15).



En bref

Les dossiers d'aides exceptionnelles 2024 en mode bio sont accessibles jusqu'au 19 avril à 14 h. Les pertes comptables de 2023 par rapport aux exercices de 2018 et 2019, doivent être de 20 % sur le chiffre d'affaires et de 20 % sur l'E.B.E. Pour que le dossier soit éligible, la compensation est de 50 % sur cette perte, compensation plafonnée à 30 000 € par ferme.

Le classement du soja comme culture sinistrée climatiquement en 2023 devrait être reconnu sur avril ; pour les fermes sans couverture assurantielle climatique, des dossiers d'indemnisations vont être accessibles auprès de la DDT ; pour y accéder, la perte observée sur la moyenne olympique des 5 dernières années, devra être supérieure à 50 % : l'État prenant en charge 45 % du dépassement.

Plus d'informations sur le site : Chambre d'agriculture du Gers / gérer son exploitation / calamités